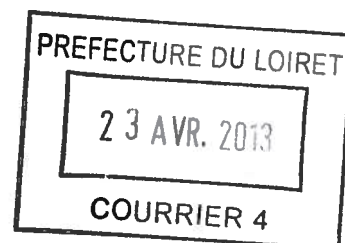


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2013

13/37

Date d'affichage : 15 avril 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil treize, le 12 avril 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 4 avril 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de la**

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY.

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER remplacé par M. Claude HOARAU, M. Guy LASNIER, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Prise de connaissance des marchés passés en 2012.

Le Code des Marchés Publics (article 133) oblige les acheteurs à publier, chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom de leurs attributaires.

Les modalités d'application de cet article sont définies par un arrêté du 26 décembre 2007. Celui-ci laisse notamment aux administrations le choix du support pour communiquer la liste des marchés conclus l'année précédente : publication sur le profil d'acheteur ou le site internet des collectivités, publication dans la presse, etc.

Le Conseil Communautaire a pris acte de la liste des marchés passés en 2012.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

23 avril 2013



23 AVR. 2013

COURRIER 4

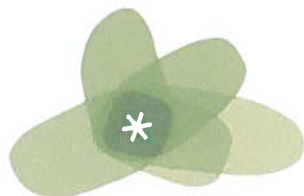
RAPPORT D'ATTRIBUTION DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

Objet du marché	Nature du marché	N° du marché	Date notification	Tribunaire	Montant	Durée
Fourniture de chaleur par énergie renouvelable de l'ensemble des installations du complexe aquatique	Fournitures	CC12/005	28/12/12	SNC SOLOGNE BIOGAZ ROUTE DE Jouy le Pothier 45 240 LA FERTE SAINT AUBIN	Environ 75 000€ HT par an	15 ans

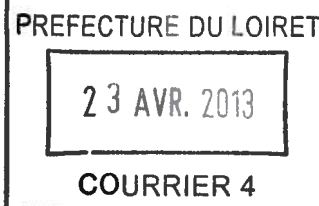
Assurances Dommage ouvrage pour la réhabilitation et l'extension du complexe aquatique du Cosson	Services	CC12/004	25/10/12	SARRE ET MOSELLE 17 avenue Poincaré 57 401 SARREBOURG	Taux retenu garanties obligatoires et complémentaires : 0,96238% TTC Frais de gestion : 3300€ TTC Soit un montant de marché de 71 838,04€ TTC	sans objet
--	----------	----------	----------	---	---	------------

Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination pour les travaux de réhabilitation et d'extension du complexe aquatique	Services	CC12/001	24/02/12	FRANCIS KLEIN 41 300 SALBRIS	44 240,00 €	18 MOIS
--	----------	----------	----------	---------------------------------	-------------	---------

Travaux de réhabilitation et d'extension du complexe aquatique du Cosson a La Ferre Saint Aubin	Travaux	CC12/003	Date notification	Titulaire	Montant Hors Taxes	Durée
Lot 1 Desamiantage	Travaux	CC12/003-001	25/08/12	ECCODEC 45 550 SAINT DENIS DE L'HOTEL	152 225,00 €	18 MOIS
Lot 2 Démolitions	Travaux	CC12/003-002	25/08/12	SARL BARBOUX 37 530 MOSNES	15 000,00 €	18 MOIS
Lot 4 - Fondations spéciales	Travaux	CC12/003-004	27/08/12	GBC 18 400 ST FLORENT SUR CHER	142 126,00 €	18 MOIS
Lot 5 - Gros Œuvre	Travaux	CC12/003-005	27/08/12	GBC 18 400 ST FLORENT SUR CHER	1 650 000,00 €	18 MOIS
Lot 6 - Charpente	Travaux	CC12/003-006	30/08/12	LOIRE CHARPENTE 45 550 SAINT DENIS DE L'HOTEL	87 452,00 €	18 MOIS
Lot 7 - Couverture isolation étanchéité	Travaux	CC12/003-007	27/08/12	EMDV 45 240 LA FERTE SAINT AUBIN	221 244,00 €	18 MOIS
Lot 11 - Menuiseries intérieures	Travaux	CC12/003-011	06/09/12	SARL DELARUE 45 400 SEMOY	87 452,00 €	18 MOIS
Lot 12 - Faux plafonds acoustique	Travaux	CC12/003-012	06/09/12	INNOVA CENTRE 45 000 ORLEANS	46 058,00 €	18 MOIS
Lot 14 Electricité	Travaux	CC12/003-014	25/08/12	ISI ELEC 45 550 SAINT DENIS DE L'HOTEL	270 375,00 €	18 MOIS
Lot 15 - Chauffage traitement de l'air	Travaux	CC12/003-015	25/08/12	ERRC 45 140 INGRE	432 125,00 €	18 MOIS
Lot 16 - Plomberie sanitaire	Travaux	CC12/003-016	25/08/12	SZR 91 600 SAVIGNY SUR ORGE	233 051,00 €	18 MOIS
Lot 17 - Traitement de l'eau	Travaux	CC12/003-017	25/08/12	AQUA TECH 78 660 ABLIS	688 200,00 €	18 MOIS
Lot 18 - Bassins en acier	Travaux	CC12/003-018	06/09/12	A & T EUROPE 46043 CASTIGLIONE DELLE STABIE	561 338,00 €	18 MOIS
Lot 19 - Cabines, Casiers, vestiaires	Travaux	CC12/003-019	25/08/12	SUFFIXE 70 190 RIOZ	105 463,00 €	18 MOIS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2013

13/38

Date d'affichage : 15 avril 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil treize, le 12 avril 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 4 avril 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de la
Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY.

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER remplacé par M. Claude HOARAU, M. Guy LASNIER, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Prise de compétence du Pays Sologne Val Sud pour l'élaboration, la gestion et le suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) ont remplacé en 2001 (en application de la loi SRU), les anciens schémas directeurs. Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), et des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal.

La communauté de Communes du canton de La Ferté Saint Aubin est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire, pour les « schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur » (article 5.1 – 1 a des statuts). Pour autant, le territoire de notre communauté est trop restreint pour l'élaboration, le suivi et la gestion de ce type de document de planification.

Le territoire du pays apparaît plus adapté pour mener ce projet. Ainsi, après les pays « Forêt d'Orléans Val de Loire » et « Loire Beauce », le pays « Sologne Val sud » a délibéré le 21 mars 2013 pour prendre la compétence « élaboration, gestion et suivi d'un schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val sud ».

De surcroît, dans la mesure où les trois pays auront en même temps la même démarche, il sera possible de mutualiser des études relatives à l'élaboration des SCoT de chaque territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

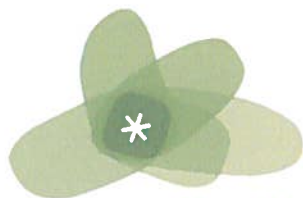
VALIDE le périmètre du pays Sologne Val sud comme périmètre du SCOT :

CONFIE au Pays l'élaboration, la gestion et le suivi de ce SCOT, conformément à ses statuts, en lieu et place de la Communauté de communes du Canton de La Ferté Saint Aubin.

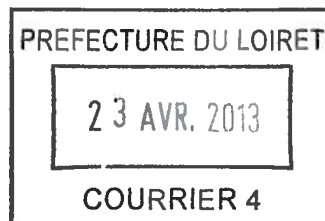
Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 avril 2013



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2013

13/39

Date d'affichage : 15 avril 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil treize, le 12 avril 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 4 avril 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de la**

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY.

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER remplacé par M. Claude HOARAU, M. Guy LASNIER, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les Communes du SMIRTOM de Beaugency.

Le comité syndical du SMIRTOM de Beaugency a fixé la contribution de la communauté de communes du canton de La Ferté Saint-Aubin à la somme de 244 519,56 € pour l'exercice 2013.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer les taux 2013 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme suit, pour les communes d'Ardon et Ligny le Ribault.

	Bases 2013	Taux proposés pour 2013	Produits attendus	Rappel du taux 2012
ARDON	1 055 668 €	12 %	126 680,16 €	12 %
LIGNY LE RIBAUT	981 995 €	12 %	117 839,40 €	12 %

Monsieur le Président sera chargé de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

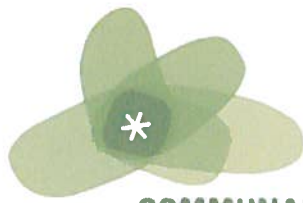
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les Communes du SMIRTOM de Beaugency, comme ci-dessus.

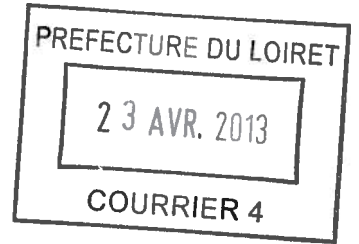
Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 avril 2013





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2013

13/40

Date d'affichage : 15 avril 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil treize, le 12 avril 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 4 avril 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY.

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER remplacé par M. Claude HOARAU, M. Guy LASNIER, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les Communes du SMICTOM de Sologne.

Le comité syndical du SMICTOM de Sologne a fixé la contribution de la Communauté de communes du canton de La Ferté Saint-Aubin à la somme de **1 157 137 €** pour l'exercice 2013.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer les taux 2013 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit, pour les communes de La Ferté Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménéstreaux-en-Villette et Sennely.

	Bases 2013	Taux proposés pour 2013	Produits attendus	Rappel du taux 2012
LA FERTE SAINT-AUBIN	5 361 627	13,80%	739 905	13,80 %
MARCILLY-EN-VILLETTE	1 446 968	13,80%	199 682	13,80 %
MENESTREAU-EN- VILLETTE	1 058 844	13,80%	146 120	13,80 %
SENNELY	517 609	13,80%	71 430	13,80 %

Monsieur le Président sera chargé de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les Communes du SMICTOM de Sologne, comme ci-dessus.

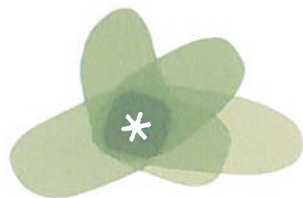
Le Président.
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

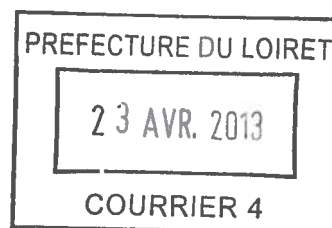
S. Vannier

Hôtel de Ville - Place Charles De Gaulle - B.P. 49 - 45240 LA FERTE SAINT-AUBIN
Tél. 02.38.64.83.81 - Fax 02.38.76.59.01
email : vvannier@laferte.org





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2013

13/41

Date d'affichage : 15 avril 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil treize, le 12 avril 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 4 avril 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de la**

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER remplacé par M. Claude HOARAU, M. Guy LASNIER, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Demande de subvention exceptionnelle de l'Association d'aide à domicile du canton de La Ferté Saint-Aubin.

VU l'avis favorable de la Commission Affaires Sociales et Logement du 3 avril 2013,

L'association d'aide à domicile du canton de La Ferté Saint-Aubin, créée en mai 1973, fêtera le 3 mai prochain ses 40 années d'existence.

L'association souhaiterait pouvoir inviter l'ensemble des personnes aidées ainsi qu'un certain nombre de personnalités. Or, du fait de la baisse de leur tarif et de nouvelles charges imposées par la convention collective, l'association sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Communauté de communes.

Saisie de cette demande, la commission affaires sociales et logement, réunie le 3 avril 2013, a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association d'aide à domicile du canton de La Ferté Saint-Aubin.

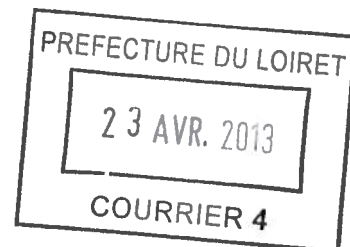
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 avril 2013

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2013

13/42

Date d'affichage : 15 avril 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil treize, le 12 avril 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 4 avril 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de la
Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY.

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER remplacé par M. Claude HOARAU, M. Guy LASNIER, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Zone d'Activités de Marcilly-en-Villette – Acquisition d'une bande de terrain à la SCI TRIBAN .

L'entreprise TRIAX est implantée sur la zone artisanale de Marcilly-en-Villette sur la parcelle n°67. Un chemin piétonnier situé au sud de cette parcelle devait permettre l'accès de la zone aux piétons. Ce chemin s'avère désormais trop étroit pour permettre l'accès à la zone d'activités d'un atelier, contigu au silo, et appartenant à la commune. La SCI TRIBAX, propriétaire de cet ensemble immobilier, accepte de céder une partie de sa parcelle sur une largeur de 1,50 m et sur toute la longueur afin d'améliorer la desserte de la zone par cette voie.

L'acquisition projetée n'atteignant pas 75 000 €, le service du Domaine n'a pas été saisi. En revanche, le prix d'acquisition prévu est conforme à un avis des domaines rendu en date du 13 février 2013 et qui confirme un prix de cession de 15 €/m² sur cette zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACHETE à la Société SCI TRIBAX, la parcelle de terrain cadastrée BB 719 de 79 m² au prix de 15 €/m², soit un montant de 1 185 €. Les frais de cet achat seront à la charge de la Communauté de communes,

AUTORISE son Président à signer l'acte à intervenir.

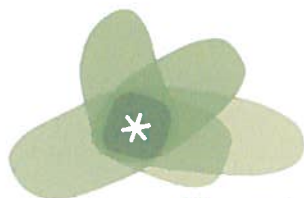
CONFIE la rédaction de l'acte à l'étude notariale Fertésienne, les frais étant supportés par l'acquéreur.

Le Président,

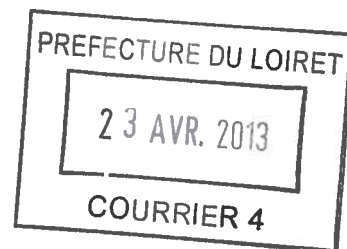
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 avril 2013





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2013

13/43

Date d'affichage : 15 avril 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil treize, le 12 avril 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 4 avril 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de la
Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manucla CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY.

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER remplacé par M. Claude HOARAU, M. Guy LASNIER, M. Laurent MULOY, M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Zone d'Activités de Marcilly-en-Villette – Cession d'une bande de terrain à la SARL VMAF.

L'entreprise TDC (thermo laquage) est implantée sur la zone artisanale de Marcilly-en-Villette. Elle est aujourd'hui située sur la parcelle n°70 et, dans une situation d'expansion, souhaite agrandir ses locaux en achetant la parcelle n°8, comprenant un terrain de 2 500 m² et un atelier, à un riverain. Pour que ce projet soit réalisable, la Communauté de Communes doit céder la partie de chemin qui sépare la société TDC de la parcelle n°8, à la société immobilière VMAF, propriétaire du fond. Cette parcelle de 135 m² est en cours de division. Elle est aujourd'hui cadastrée BB 232 p1.

Le service du Domaine, saisi le 16 novembre 2012, a estimé la valeur des 135 m² sur une base de 15 € le m², soit un montant de 2 025 €. Leur avis en date du 13 février 2013 confirme ce prix de cession de 15 €/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VEND à la Société VMAF, la parcelle de terrain cadastrée BB 232 p1, d'une surface de 135 m², au prix de 15 € le m², conformément à l'avis de France Domaines en date du 13 février 2013.

AUTORISE son Président à signer l'acte à intervenir,

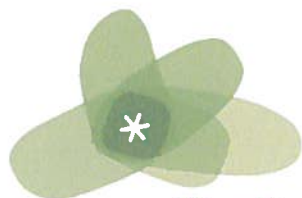
CONFIE la rédaction de l'acte à l'étude notariale Fertésienne, les frais étant supportés par l'acquéreur.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

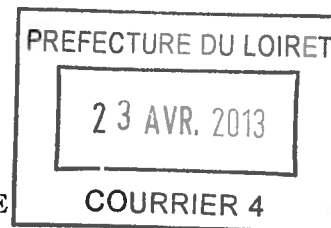
23 avril 2013





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 12 avril 2013

13/44

Date d'affichage : 15 avril 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'An Deux Mil treize, le 12 avril 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 4 avril 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de la**

Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET, M. Claude HOARAU.

Ligny-le-Ribault : Mme Michèle CORMERY.

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Luc BEUNIER remplacé par M. Claude HOARAU, M. Guy LASNIER, M. Laurent MULOT, M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE.

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

Objet : Adoption du rapport d'activités 2012 du SPANC.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5) prévoit qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, est présenté chaque année au Conseil communautaire.

Le SPANC de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint Aubin a donc rédigé ce rapport dont le contenu est conforme à un décret du 2 mai 2007 qui fixe les indicateurs techniques et financiers à fournir en appui du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS).

Le rapport retrace ainsi les activités du SPANC durant l'année 2012. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants du canton et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par le Service sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte de la présentation du rapport d'activité du SPANC pour 2012, tel qu'il figure en annexe, et **INVITE** son Président à prendre toutes les mesures nécessaires à sa communication.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 23 avril 2013

Le Président,

Xavier DESCHAMPS

